

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION N° 05-2024 : PATRIMOINE SYNDICAL
Plan d'actions contre les fuites - Renouvellement de réseaux d'eau potable
- Programme quinquennal 2023/2027 - Programme P245
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée Corse dans le cadre 11ème Programme

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE - VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, afin de prendre toute décision pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets syndicaux et signer les conventions à conclure lorsque celles-ci sont accordées ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique patrimoniale et afin de garantir des investissements adaptés aux besoins de son réseau de distribution, de réduire les pertes en eau et de préserver la ressource, le Syndicat Durance-Ventoux a élaboré son programme quinquennal de renouvellement de réseaux 2023/2027 ;

CONSIDERANT que ce programme est établi sur la base des informations disponibles émanant de plusieurs sources : utilisation de l'outil d'analyse multicritères et d'aide à la décision (ANTICIPER) d'une part, et coordination avec des travaux d'autres maîtres d'ouvrage (communes, communautés de communes, département, syndicats, ...) d'autre part ;

CONSIDERANT que la première opération (programme P245) comprend sept chantiers répartis sur six communes (L'Isle-sur-la-Sorgue, Cavaillon, Lagnes, Bonnieux, Gordes et Le Thor) ;

CONSIDERANT que cette opération, estimée à un montant de 1 600 000 € HT, pourrait être éligible aux financements de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans la mesure où la Durance est classée ressource en équilibre fragile et que les travaux occasionneront un gain de plus de 10 000 m³ économisés par an ;

DECIDE

DE SOLLICITER une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du 11ème programme "Sauvons l'eau !" pour la réalisation de l'opération Renouvellement de réseaux d'eau potable - Programme quinquennal 2023/2027 - Programme P245,

DE SIGNER tous actes, pièces et documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

CHEVAL-BLANC, le 23 février 2024

Certifié conforme au registre du Syndicat

Le Président,

Gérard DAUDET

